



Communiqué

le 23 septembre 2005

Pour publication immédiate

ANNONCE HISTORIQUE DU COMMENCEMENT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement financier envers l'achèvement du Projet d'agrandissement du canal de dérivation

Grande-Pointe (Manitoba) – Le premier ministre, M. Gary Doer, et le président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Reg Alcock, accompagnés de M. Duff Roblin, ancien premier ministre du Manitoba, M. Gord Steeves, adjoint au maire par intérim, qui représentait M. Sam Katz, maire de Winnipeg, et du très honorable Herb Gray, président canadien de la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis, ont donné aujourd'hui le coup d'envoi officiel des travaux du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Dans le cadre de cette annonce historique, le gouvernement du Canada a réaffirmé son engagement envers la promesse jointe faite avec la Province le 3 avril 2003, promesse d'achever l'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge dans les prochaines années. Ce projet offrira un degré de protection contre les inondations à récurrence de 700 ans pour les habitants de Winnipeg, West St. Paul et East St. Paul. Le coût pour l'achèvement du projet dans sa totalité est estimé à 665 millions de dollars. Le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba ont déjà versé 240 millions de dollars pour ce projet.

« Depuis sa construction, le canal de dérivation de la rivière Rouge a protégé, à de nombreuses reprises, les habitants de Winnipeg contre d'importantes inondations. Il a évité à la population manitobaine de subir plus de huit milliards de dollars de pertes causées par des inondations, a déclaré M. Doer. Aujourd'hui, nous bâtissons sur tout ce que le canal de dérivation original nous a apporté pour garantir que Winnipeg est protégée pour les générations à venir. »

« L'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge garantit que Winnipeg et les collectivités avoisinantes continueront d'être protégées des perturbations sociales, économiques et environnementales majeures que peut causer une inondation, a dit M. Alcock. Le projet d'agrandissement du canal de dérivation n'offrira pas seulement un secours lors d'inondations, mais aussi une protection pour l'environnement. De plus, il créera des milliers d'emplois et stimulera les occasions de développement économique local. Le gouvernement du Canada est fier d'être partenaire du Manitoba dans ce projet important de protection contre les inondations. » M. Alcock a aussi rappelé que le gouvernement du Canada a placé le Projet d'agrandissement du canal de dérivation au rang des priorités nationales en août 2003.

« La décision du Canada et du Manitoba d'agrandir le canal de dérivation est un hommage à tous ceux qui ont mis leur courage et leur cœur dans la construction du canal original, a déclaré M. Roblin. Au fil des ans, leur travail a prouvé sa valeur à de nombreuses reprises et l'annonce faite aujourd'hui signifie que le canal de dérivation va continuer de protéger les habitants de Winnipeg à très long terme. »

« Sans l'agrandissement du canal de dérivation, il y aurait un risque notable que Winnipeg soit inondée d'ici cinquante ans, a affirmé M. Steeves. Ce projet protégera les résidents de Winnipeg et préviendra l'immense traumatisme économique, environnemental et émotionnel que pourrait entraîner d'importantes inondations dans notre ville. Nous sommes ravis que le Canada et le Manitoba avancent dans ce projet crucial de protection contre les inondations. »

Après « l'inondation du siècle » de 1997, la Commission mixte internationale a réexaminé la protection contre les inondations dans la vallée de la rivière Rouge et est arrivée à la conclusion que : « Avec des conditions d'écoulement identiques à celles de 1997, le risque que les infrastructures protégeant la ville de Winnipeg contre des inondations soient inefficaces est élevé. » En réponse, le Canada et le Manitoba ont examiné différentes options de protection contre les inondations et ont jugé que l'agrandissement du canal de dérivation pour une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans offrait le meilleur rapport coûts -avantages.

La construction a commencé la semaine dernière avec l'excavation de la digue du canal, à l'est de Grande-Pointe. L'excavation créera une ouverture qui améliorera l'efficacité de l'écoulement des eaux dans le canal de dérivation. Cela renforcera la protection contre les inondations dans cette région. On estime que l'excavation augmentera de 31 000 pi³ cu par seconde le débit dans le chenal du canal de dérivation. Ce travail d'excavation et la construction d'une troisième « ouverture », s'ajouteront aux deux ouvertures construites dans la digue du canal de dérivation par Gestion des ressources hydriques Manitoba après l'inondation de 1997. Le contrat du projet a été adjugé le mois dernier à Strilkiwski Contracting Ltd et à Nelson House Forest Industries, propriété de la nation crie de Nisichawaysasihk, qui travailleront en coentreprise.

« Durant les deux dernières années, la Commission du canal de dérivation a entrepris un processus approfondi d'évaluation environnementale et de consultation publique à propos du projet, a ajouté M. Ernie Gilroy, directeur général de la Commission du canal de dérivation. Nous remercions tous les Manitobains et Manitobaines qui ont participé au processus. »

En juillet la Commission a reçu une autorisation environnementale de Conservation Manitoba et le gouvernement du Canada a donné, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, l'approbation nécessaire au financement du projet et à l'octroi des autorisations réglementaires nécessaires à sa réalisation. M. Gilroy a indiqué que la Commission est tout à fait déterminée à se conformer scrupuleusement aux modalités d'octroi des approbations fédérales et provinciales dans ce projet.

En améliorant la protection contre les inondations à un niveau qui résistera aux inondations à récurrence de 700 ans, ce projet permettra de protéger plus de 450 000 Manitobains et Manitobaines, plus de 140 000 foyers et plus de 8 000 entreprises, et de prévenir plus de 12 milliards de dollars de dommages à l'économie provinciale. Le budget approximatif du projet d'agrandissement du canal de dérivation s'élève à 665 millions \$. Dès le printemps 2009, le projet d'élargissement du canal de dérivation devrait offrir une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. La construction des ponts et les travaux connexes devrait être terminée en 2010.

-30-

Personne-ressource : M^{me} Riva Harris on
Communications du Cabinet, Manitoba
(204) 945-1494

M^{me} Lise Jolicœur, attachée de presse
Cabinet de l'honorable Reg Alcock
Gouvernement du Canada
(613) 957-2666

M. Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation du Manitoba
(204) 945-4178, (204) 793-3969 ou (204) 945-4900

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

- Le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge permettra de protéger plus de 450 000 Manitobains, plus de 140 000 foyers et plus de 8 000 entreprises, et de prévenir plus de 12 milliards de dollars de dommages à l'économie provinciale, dans l'éventualité d'inondations à récurrence de 700 ans.
- Le risque d'une inondation de Winnipeg avec le canal de dérivation existant est de 37 % au cours des 50 prochaines années. L'agrandissement du canal de dérivation abaissera ce risque de 37 à 7 % pour cette période de 50 ans.
- L'« inondation du siècle » de 1997 était une inondation à récurrence de 100 ans, alors que l'agrandissement du canal de dérivation procurera une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans.
- Avec le canal de dérivation existant, et advenant une inondation à récurrence de 700 ans, environ deux tiers de Winnipeg seraient inondés - réseaux souterrains et surface du sol. Une fois le canal de dérivation agrandi, une telle inondation serait réduite considérablement et se limiterait à des lieux isolés le long des rivières à Winnipeg.
- Au lendemain de l'« inondation du siècle » de 1997, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont investi 130 millions de dollars dans des mesures de protection contre les inondations, dont 110 millions de dollars pour les collectivités rurales de la vallée de la rivière Rouge.
- Après l'« inondation du siècle » de 1997, le Canada et le Manitoba ont fourni approximativement 245 millions \$ en mesures d'aide financière en cas de catastrophe.
- Le canal de dérivation actuel a été construit entre 1962 et 1968, au coût de 63 millions de dollars. Depuis son achèvement, il a épargné à la population manitobaine plus de 8 milliards de dollars de pertes causées par des inondations.
- Le chenal du canal de dérivation fait approximativement 48 km, de la structure de contrôle de l'entrée du canal de dérivation, au sud de Winnipeg, à Lockport (Manitoba).
- Le projet d'agrandissement permettra de détourner plus d'eau durant les inondations majeures en faisant passer la capacité du chenal du canal de dérivation de 1 700 m³ (60 000 pi cu) d'eau par seconde à 4 000 m³ (140 000 pi cu) par seconde.
- L'agrandissement du canal de dérivation implique une expansion majeure du système de protection du canal de dérivation existant - modifications au chenal du canal de dérivation, remplacement de 12 ponts, améliorations aux ouvrages de contrôle de l'entrée et de la sortie, modifications aux services publics et agrandissement de la digue ouest. Douze ponts (6 ponts routiers et 6 ponts de chemin de fer) qui enjambent le canal de dérivation seront complètement remplacés ou modifiés avec des structures améliorées dans le cadre du projet du canal de dérivation.
- Pour la protection des eaux souterraines, le chenal du canal de dérivation sera élargi plutôt qu'approfondi. On estime que la largeur du chenal sera augmentée de 110 m (350 pi).
- On estime que l'élargissement du chenal entraînera l'excavation d'environ 27 millions de m³ (35 millions de verges cubes) de terre.
- La construction du canal de dérivation d'origine avait entraîné l'excavation de 100 millions de verges cubes, ce qui en avait fait à l'époque le plus grand projet d'excavation de ce type en Amérique du Nord. Le volume de terre extraite pour le canal de dérivation d'origine a dépassé l'ampleur des travaux d'excavation nécessaires à la réalisation du canal de Suez et n'a été surpassé que par le volume d'excavation nécessaire à la construction du canal de Panama.

- On estime que le projet d'agrandissement du canal de dérivation créera plus de 1 000 emplois sur cinq ans. Pour postuler un emploi dans le projet, les personnes intéressées doivent s'inscrire au Service d'offre d'emplois dans l'un des 17 centres SEFP de la province. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec les SEFP au 945-0575 (Winnipeg) ou sans frais au 1 866 332-5077, ou consulter le site du Service d'offre d'emplois du Projet du canal de dérivation à l'adresse www.gov.mb.ca/jrs/index.fr.html.